



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 8 SEPTEMBRE 2025

ORDRE DU JOUR

1	OUVERTURE DE LA SÉANCE
1.1	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2	PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3	PROCÈS-VERBAUX
3.1	Séance ordinaire du 11 août 2025
4	RÈGLEMENTS
4.1	Règlement (2025)-102-83 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses normes - avis de motion
4.2	Règlement (2025)-102-83 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses normes - adoption du second projet de règlement
5	ADMINISTRATION
5.1	Rapport mensuel de la direction générale - dépôt
5.2	Modification de la résolution CM25 03 105
5.3	Subventions ou commandites à un organisme sans but lucratif
5.4	Aménagement d'un sentier de remontée de vélo - Gray Rocks - contrat
5.5	Étude de faisabilité pavillon Wheeler Gray Rocks - contrat
5.6	Aménagement lien d'accès Gray Rocks - P'tit Train du Nord - contrat
5.7	Aménagement sentier randonnée Gray Rocks - contrat
6	RESSOURCES HUMAINES
6.1	Liste des personnes engagées - dépôt
6.2	Signature de la lettre d'entente 2025-08-CSN - ajout d'un nouveau titre d'emploi à l'annexe C-1 à titre de sauveteur principal
6.3	Nomination à un poste régulier de directeur - réseau de sentiers
7	GESTION FINANCIÈRE
7.1	Liste des comptes à payer
7.2	Établissement de sous-catégories d'immeubles dans la catégorie des immeubles non résidentiels et la catégorie résiduelle pour les fins de la taxation foncière
8	URBANISME
8.1	Procès-verbal du CCU du 11 août 2025 - dépôt

8.2	Demandes de dérogations mineures
8.2.1	Demandes 2025-DM-185 à 2025-DM-187 - aménagement de terrain - rue Léonard - lots 6 684 637 à 6 684 639
8.3	Demande d'usage conditionnel
8.3.1	Demande 2025-UC-147 - habitation unifamiliale - chemin des Ancêtres - lot 2 803 145
8.4	PIIA
8.4.1	Demande 2025-PIIA-042 - enseigne sur poteau - 515, chemin de Brébeuf - Ferme aux petits oignons
8.4.2	Demandes 2025-PIIA-106 à 2025-PIIA-109 - habitations multifamiliales - rue Léonard - lots 6 684 636 à 6 684 639
8.4.3	Demandes 2025-PIIA-159 à 2025-PIIA-163 - habitations multifamiliales - chemin du Village - lot 2 803 321
8.4.4	Demande 2025-PIIA-164 - enseignes - 118, chemin de Kandahar - Endo
8.4.5	Demande 2025-PIIA-165 - habitation unifamiliale - rue des Grands-Pins - lot 3 905 325
8.4.6	Demande 2025-PIIA-169 - enseigne sur poteau - 1992, chemin du Village - Versants Mont-Tremblant inc.
8.4.7	Demande 2025-PIIA-170 - remblai - piste Johannsen - Station Mont Tremblant
8.5	Plan image
8.5.1	Étude plan image - 2025-007 - projet intégré - rue des Pionniers - lots 4 066 796 et 4 955 651 - Via Tremblant
8.5.2	Étude plan image - 2025-127 - projet intégré - chemin du Village - lot 2 803 321 - Projet Sogest
8.5.3	Étude plan image - 2025-174 - lotissement majeur - phase 2 - rue du Ruisseau - Armco
8.6	Demande de modification réglementaire - densité d'un projet intégré - coin montée Kavanagh et 6e rang
8.7	Retrait d'une demande de modification règlementaire - deux habitations bifamiliales jumelées - rue du Couvent - lot 2 803 237
8.8	Accompagnement pour la finalisation de la refonte du plan et des règlements d'urbanisme - contrat
9	INFRASTRUCTURES
9.1	Fourniture et intégration du logiciel AquaGEO et intégration du programme de rinçage unidirectionnel - contrat
9.2	Fourniture et installation d'une station de lavage de bateaux - contrat
9.3	Interception des eaux sales de lavage (ESL) de l'usine de filtration au lac Tremblant - contrat
9.4	Programme d'aide à la voirie locale - demande d'aide financière
9.5	Mise à niveau des contrôles et intégration de la télémétrie des stations de pompage - phase 1 - contrat
9.6	Augmentation de la capacité de l'intercepteur, égout sanitaire secteur Centre-ville - acceptation finale des travaux
9.7	Recherche de fuites sur le réseau d'aqueduc du secteur Centre-ville - contrat
9.8	Requête pour la réalisation de travaux municipaux - prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire - Projet le Maître-en-Haut, phase 2B (secteur ancien Golf La Belle)

9.9 Dénonciation du traitement réservé aux municipalités touchées par les ordonnances du MELCCFP et la nouvelle application des modalités de la TECQ par le MAMH
9.10 Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout de la rue Léonard - suivi des matériaux - contrat
10 ENVIRONNEMENT
10.1 Modification de la résolution CM25 03 140
11 CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE
11.1 Autorisation d'événements
11.2 Comité de pilotage de la Politique MADA-PFM - création et nominations
12 INCENDIE (Aucun sujet)
13 TRANSITION DURABLE
13.1 Désaffectation du domaine public - 1850, chemin du Village
13.2 Désaffectation du domaine public - 1885-1887, chemin du Village
14 RAPPORT
15 ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE
16 AFFAIRES NOUVELLES
17 PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
18 PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
19 LEVÉE DE LA SÉANCE



**DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES ET
D'UN USAGE CONDITIONNEL**

PRENEZ AVIS QUE le conseil municipal statuera sur des demandes de dérogations mineures et d'un usage conditionnel lors de la séance du 8 septembre 2025 débutant immédiatement après la séance du conseil d'agglomération prévue à 19 h, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite. Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
Rue Léonard Lot 6 684 637 du cadastre du Québec 2025-DM-185	Autoriser : • l'absence d'arbre en cour avant plutôt qu'un minimum de 2 arbres; • un îlot de verdure d'une superficie de 9 m² plutôt qu'un minimum de 20 m²; • une case de stationnement en cour avant alors que le règlement ne le permet pas.
Rue Léonard Lot 6 684 638 du cadastre du Québec 2025-DM-186	Autoriser un îlot de verdure d'une superficie de 15 m ² plutôt qu'un minimum de 20 m ² .
Rue Léonard Lot 6 684 639 du cadastre du Québec 2025-DM-187	Autoriser : • une aire d'isolement de 0,78 m plutôt qu'un minimum de 1 m; • deux cases de stationnement en cour avant alors que le règlement ne le permet pas.
Demande d'un usage conditionnel	
Chemin des Ancêtres Lot 2 803 145 du cadastre du Québec 2025-UC-147	Autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur un terrain localisé dans une zone située aux abords du Circuit Mont-Tremblant.

Donné à Mont-Tremblant, ce 20 août 2025.

Claudine Fréchette
Greffière



**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT (2025)-102-83 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2008)-102
CONCERNANT LE ZONAGE RELATIVEMENT DIVERSES NORMES**

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du **XX XXXXX** 2025;

Le conseil décrète les modifications suivantes au *Règlement (2008)-102 concernant le zonage* :

1. Ajout de l'article 1370.9 (Les accès, les allées d'accès et les allées de circulation)

« 1370.9 Les accès, les allées d'accès et les allées de circulation

Malgré toute disposition contraire, les dispositions du présent article sont uniquement applicable pour un usage de type écocentre de la classe d'usage « utilité publique moyenne (P-6) ».

Le maximum d'allées d'accès à une rue ou à une route autorisée par terrain est fixé à 4.

Il n'y a pas de distance minimale à respecter entre 2 accès sur un même terrain.

La largeur maximale autorisée pour les accès ou allées d'accès de tous les types est de 10 mètres. ».

2. Modification de l'article 1550 (Densité brute et nombre d'unités d'hébergement)

Le tableau du premier alinéa de l'article 1550 est modifié par le remplacement des lignes des zones TO-804, TO-803 et TO-805-3, comme suit :

«

TO-804	2,677	310	116
TO-803	22,800	700	31
TO-805-3	9,010	116	13

».

3. Modification de l'article 1557 (Stationnement souterrain)

L'article 1557 est modifié par :

1° Le remplacement du titre par le suivant « Stationnement souterrain et aires de stationnement intérieur »;

2° L'addition, après le premier alinéa, de l'alinéa suivant :

« Dans la zone TO-804, les dispositions des sous-sections 1, 2, 3, 5 et 7 de la section 7 du chapitre 6 ne s'appliquent pas à l'aménagement des stationnements souterrain et des aires de stationnements intérieurs. ».

4. Modification de l'article 1560 (Localisation)



Ville de Mont-Tremblant
Second projet de règlement (2025)-102-83

L'article 1560 est modifié par l'addition, après le premier alinéa, de l'alinéa suivant :

« Dans la zone TO-804, les aires de chargement et de déchargement peuvent être localisées dans la marge et la cour avant par rapport à l'allée Céleste ».

5. Ajout de l'article 1560.1 (Tablier de manœuvre)

L'article suivant est ajouté dans la Sous-section 10 après l'article 1560 :

« 1560.1 Tablier de manœuvre

Dans la zone TO-804, une rue privée ou une allée d'accès privée peut être empruntée et incluse dans la superficie nécessaire à l'établissement du tablier de manœuvre qui doit entourer toute aire de chargement et de déchargement. ».

6. Modification de l'article 1751 (Implantation d'une allée d'accès et d'une aire de stationnement)

L'article 1751 est modifié par l'addition, après le quatrième alinéa du nouvel alinéa suivant :

« Malgré ce qui précède, dans la zone IN-471, tout allée d'accès desservant un usage de type écocentre de la classe d'usage « utilité publique moyenne (P-6) » peut être autorisée à une distance inférieure à celles indiquées au premier alinéa lorsque les conditions suivantes sont respectées :

1. Le projet doit, le cas échéant, obtenir toutes les autorisations, certificats ou avis de conformité requis par les ministères ou autorités compétentes, incluant notamment le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).
2. Le projet doit être conçu de manière à capter au moyen de la séparation hydrodynamique, les huiles et sédiments qui pourraient se retrouver dans les eaux de ruissellement.
3. Aucun ouvrage ni retrait de végétaux ne sera effectué en rive. ».

7. Modification du plan de zonage 2/3 de l'annexe B

Le plan 1 de 3 de l'annexe B est modifié par l'agrandissement de la zone TO-804 à même une partie de la zone TO-805-3 et une partie de la zone TO-803, le tout tel qu'illustré à l'annexe 1 du présent règlement.

8. Modification de la table des matières

La table des matières est modifiée afin de tenir compte du présent règlement.

9. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Luc Brisebois
Maire

Claudine Fréchette
Greffière

Adoption du projet	
Avis de motion	



Ville de Mont-Tremblant
Second projet de règlement (2025)-102-83

Avis de l'assemblée publique	
Assemblée publique	
Adoption du second projet	
Avis public aux PHV	
Délai pour demande d'approbation des PHV	
Adoption du règlement	
Entrée en vigueur (Certificat de conformité de la MRC)	
Avis public d'entrée en vigueur	

ANNEXE

Annexe 1 : Modification au plan de zonage 1/3 de l'annexe B du règlement de zonage (2008)-102 - Modification des limites des zones TO-804, TO-805-3 et TO-803.

CERTIFICAT D'ATTESTATION DES APPROBATIONS REQUISES
(article 357 LCV)

Nous soussignés attestons que ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi, à savoir :

- L'approbation du conseil de la MRC des Laurentides, tel qu'en fait foi le certificat de conformité à son égard délivré le **XX XXXX** 2025.

Luc Brisebois
Maire

Claudine Fréchette
Greffière



Ville de Mont-Tremblant
Second projet de règlement (2025)-102-83

Annexe 1

Modification au plan de zonage 1/3 de l'annexe B du règlement de zonage (2008)-102

Modification des limites des zones TO-804, TO-805-3 et TO-803

Avant





Ville de Mont-Tremblant
Second projet de règlement (2025)-102-83

Après

